

Règlement Appel à Projets

PROJET JEUNES 76

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le Conseil Départemental et la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de Seine Maritime soutiennent de manière collective et concertée les projets portés par les jeunes.

Ce partenariat institutionnel se traduit par le présent appel à projets, lequel vise à favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche de projet et à accompagner leur implication dans la vie locale et le développement de leur citoyenneté.

Conditions d'attribution de l'aide financière

1. Les critères de recevabilité du projet :

- Être porté par un collectif de jeunes seinomarins majoritairement âgés de 11 à 25 ans,
- Être accompagné ou porté par une association loi 1901 ou une junior association dont le siège social est en Seine-Maritime,
** Les projets accompagnés par des collectivités peuvent être subventionnés par la CAF.*
- Être initié par un groupe de jeunes ou permettant leur implication dans ses différentes phases (élaboration, mise en œuvre et évaluation),
- Accompagner la prise d'initiatives dans les domaines suivants : démocratie participative, mobilité et échanges internationaux, culture, environnement, solidarité, projets humanitaires, lutte contre l'exclusion, les discriminations, le numérique, sport, santé, valeurs de la république...

2. Les projets non-éligibles :

- Ne respectant pas les valeurs de la république et le principe de laïcité,
- Ayant un but lucratif,
- Portés par une structure sans co-construction par le collectif de jeunes
- S'inscrivant dans le cadre d'une formation professionnelle, scolaire ou universitaire *hormis les projets portés par les associations liées à ces établissements (foyer*

socioéducatif, maison des lycéens, associations de parents d'élèves, associations sportives en lien avec l'UNSS...),

- Création artistique sans objectif de médiation ou de développement culturel,
- Séjours linguistiques,
- Compétitions sportives ou raids (4L trophy, europ'raid, les gazelles...),
- Week end d'intégration.

3. Les critères d'appréciation

- Niveau d'implication des jeunes dans les différentes phases de mise en œuvre du projet (élaboration, mise en œuvre, valorisation et évaluation),
- Nombre de jeunes concernés, la mixité du public, le développement de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes et l'impact social généré par le projet,
- Viabilité et réalisme du budget, adéquation entre les frais de personnel, les besoins du projet et montant du coût des prestataires,
- Partenariats financiers et matériels complémentaires.

4. Soutien financier

- Les porteurs de projet ne pourront pas solliciter plus de deux subventions par an,
- Ces projets pourront être financés intégralement par le présent appel à projet en cas d'absence de source(s) de co-financement.

Organisation de l'appel à projets

1. Dépôt du dossier

Dossier déposé par la structure référente du projet (association, junior association ou collectivité). Les dates limites de réception des dossiers sont communiquées sur seinemaritime.fr

2. Accompagnement

- Les 3 institutions rencontreront systématiquement les groupes de jeunes afin de leur proposer un temps d'échange et de présentation de leur projet,
- En fonction des besoins et des attentes des jeunes, un accompagnement sera proposé dans l'élaboration de leur projet ou une orientation vers une structure partenaire (formalisation du projet, montage financier, recherche de partenaires, mise en relation...).

3. Commission des financeurs

- Chaque dossier sera étudié dans le cadre d'une commission des financeurs qui permettra aux trois institutions d'apporter une réponse partagée aux jeunes seinomarins.

4. Bilan

- Une seconde rencontre sera proposée à l'issue de la mise en œuvre de l'action afin d'évoquer l'évaluation et les suites éventuelles.

5. Composition du dossier

- Le formulaire unique de demande d'aide,
- Un document de motivation du collectif de jeunes (lettre, vidéo, diaporama...),
- Tout autre document venant appuyer ou étayer le projet (devis, informations sur les prestataires, supports de communication, ...),
- Bilan du précédent projet financé dans le cadre de cet appel à projets si non fourni préalablement.

6. Engagements des bénéficiaires

- Communiquer les pièces justificatives complémentaires qui seront demandées à la suite de la commission des financeurs,
- Informer de tout changement de nature à modifier les activités et le projet présenté dans le dossier de candidature,
- Transmettre un bilan du projet (pédagogique et financier) et participer à une évaluation,
- Mentionner la participation de la DSDEN, du Conseil Départemental, de la CAF de la Seine Maritime et en faisant figurer les logos des 3 institutions lors des actions ou manifestations donnant lieu à l'édition de supports de communication,
- Participer à la valorisation de leur action dans le cadre de manifestations ou de communications organisées par la DSDEN, la CAF et le Département de Seine Maritime.